

COMMUNE DE FAVARS

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FÉVRIER 2024 – 18H30

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard JAUVION, Maire.

Présents : M. JAUVION Bernard, Mme JEANCENEL Marie-Laure, M CHAVIGNÉ Jean-Paul, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, Mme LAURENÇO Chrystelle, Mme MANIÈRE Jeanine, M AFONSO Georges, M. REVUE Marcel.

Excusés : M. BOUCHARREL Jean-Luc, procuration donnée à M. CHAVIGNÉ Jean-Paul ; Mme FEINTRENIE Laetitia, procuration donnée à Mme RIVIERE Marie-Amélie ; Mme MATHEVET Laetitia, procuration donnée à Marie-Laure JEANCENEL ; M. MONTURET David, procuration donnée à M. JAUVION Bernard ; M MADUPUY Damien ; M CROIZET Jérôme ; M SOULIER Raymond.

Secrétaire de séance : Mme RIVIÈRE Marie-Amélie.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h30 puis l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente du 19/12/2023 qui lui est présenté.

Le Conseil Municipal poursuit par l'ordre du jour de la séance.

N° ORDRE : 01 – Aide sociale exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des affaires sociales s'est tenue le samedi 27 janvier dernier afin d'étudier les possibilités d'aides pour Madame E, qui fait face à une situation personnelle compliquée.

Monsieur le Maire résume brièvement les faits comme suit : Madame E. est la mère de 3 enfants dont 2 encore à charge, venue en Corrèze suite à sa séparation. Elle a eu un accident de voiture et n'a plus de véhicule, ce qui l'a privé d'emploi et complique extrêmement ses recherches. En parallèle, elle est dans une situation financière très difficile avec des charges courantes importantes et bénéficie d'un accompagnement social.

Au regard des propositions faites par la commission des affaires sociales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

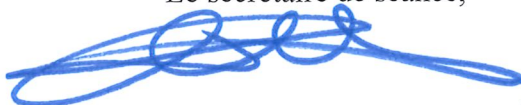
- la prise en charge de la facture d'impayés de location du véhicule ADER sur les mois de Novembre – Décembre pour débloquer la situation et permettre la poursuite du prêt du véhicule avec ladite société pour un montant de 406€,
- d'accepter le devis de la société ADER pour la location d'un véhicule de prêt pour une durée de 1 mois d'un montant de 160€,
- d'établir un bon de carburant de 140€ (carburant estimé pour 1 mois) à la station MECA SOLUTION de Favars,
SOIT UN TOTAL D'AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE de 706€.
- de donner pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,

Ces dépenses seront inscrites au budget principal 2024 au compte 65134.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00 minutes.

Le secrétaire de séance,



Fait à Favars, le 20/02/2024
Le Maire, Bernard JAUVION